

REPUBLIQUE FRANCAISE**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ANSE****Séance du 17/07/2023**

OBJET : Aliénation d'une partie du chemin rural, sans dénomination, situé « Les Bassieux » à une personne privée après enquête publique – fixation des conditions - autorisation de signer l'acte de vente

Nombre de Conseillers en exercice : 29**Nombre de présents : 22****Nombre d'exprimés : 29****Date convocation 11/07/2023**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le dix-sept juillet deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Xavier FELIX, Marie-Claire PAQUET, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (maire-adjoints)

Christophe MONTANTEME, Pascal ANTHOINE, Linda BEGGUI, Emmanuelle SCHARFF, Christophe DEBIZE, Pierre REBUT, Céline BABUS, Fabrice MORICHON, Sandrine TROUSSIEUX, Carine RANSEAU, Gilbert PRIGENT, Bruno PONNET, Ouda MECHAIN, Didier RICHERD

Procurations :

Claire ROSIER à Daniel POMERET

Marie-Hélène BERNARD à Nathalie HERAUD

Stéphane DUTHEIL à Pierre REBUT

Alexis VERMOREL à Xavier FELIX

Karim MOYENIN OUARDI à Fabrice MORICHON

Ludivine CHIERICI à Céline BABUS

Roseline MHARI AGOURRAME à Pascale ANTHOINE

Géraldine BERNOLLIN Directrice Générale Adjointe assiste au conseil en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Max DURMARQUE est désigné secrétaire de séance.

Vu la délibération du conseil municipal en date du 23 janvier 2023 donnant un accord de principe pour la cession d'une partie d'un chemin rural sans dénomination situé « Les Bassieux »,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 27 mars 2023, constatant la désaffectation d'une partie du chemin rural sans dénomination situé « Les Bassieux » et autorisant le lancement d'une enquête publique prévue par l'article L161-10 du Code Rural,

Vu l'arrêté du maire n°URBA/NR-112-04-23 autorisant et organisant ladite enquête publique qui s'est déroulée du 2 au 16 mai 2023,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 5 juin 2023 approuvant le résultat de l'enquête publique où le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable avec une réserve,

Considérant que les deux mois à compter de l'ouverture de l'enquête sont écoulés sans que les personnes pouvant être intéressées aient manifesté leur volonté de se regrouper en association syndicale autorisée pour se charger de l'entretien dudit chemin,

Considérant que les propriétaires riverains ont été mis en demeure par courrier du 3 juillet 2023 afin d'acquérir la partie du dit chemin et que ces derniers ont répondu négativement,

Dans ces conditions,

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents

1°) **CONSTATE** que la procédure a été strictement respectée,

2°) **AUTORISE** la cession d'une partie du chemin rural sans dénomination situé « Les Bassieux » à Monsieur Melvine BALDASSO, d'une contenance d'environ 274 m²,

3°) **FIXE** le prix de vente à 150 € le m², pour la zone U et à 2,50 € le m² pour la zone A, conformément à l'avis du service France Domaine en date du 24 janvier 2023, soit 35.200 € (234 m²/zone U X 150 € = 35.100 € + 40 m²/zone A X 2,50 € = 100 €),

4°) **DIT** que l'ensemble des frais d'actes sont à la charge de l'acquéreur,

5°) **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer l'acte de vente correspondant.

6°) **CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Rendue exécutoire le
Par transmission en Sous-préfecture
et affichage en Mairie.

Le Maire,
Daniel POMERET



Le secrétaire

